

## EDMONTON

### | ENFANCE

## RÉSEAU DES CENTRES D'APPUI PARENTAL

# ORGANISME DEVENANT BAILLEUR DE FONDS : UNE SOLUTION VIABLE ?

*En 2015, la Fédération des parents francophones de l'Alberta (FPFA) a créé le Réseau francophone des centres d'appui parental (RFCAP), destiné à rassembler les coûts entre les différents organismes de soutien à l'enfance. En 2016, la FPFA obtient la responsabilité de distribuer les fonds, appuyée par le ministère des services à l'enfance. Est-ce qu'un organisme communautaire devenant bailleur de fonds est une stratégie gagnante pour le bon fonctionnement et l'équilibre de la communauté ? Deux ans plus tard, quels sont les résultats d'une telle entente ?*

Aujourd'hui, le RFCAP rassemble la Société de la petite enfance et de la famille du sud de l'Alberta (SPEFSA) à Calgary, et l'Institut Guy-Lacombe de la famille à Edmonton. Dans cette répartition des rôles, la FPFA agit à titre de bailleur de fonds auprès de ces deux organismes.

Pour la FPFA, le Réseau des centres d'appui parental est une alliance permettant d'offrir de meilleurs services. À l'origine, il était même censé créer de nouveaux centres d'appui. Un besoin qui est toujours à l'ordre du jour puisque l'enveloppe accordée par le gouvernement provincial s'est révélée plus mince que prévu.

### LES FINANCEMENTS DE SOUTIEN À L'ENFANCE FACILITÉS ?

« Le Réseau n'était pas l'idée de la FPFA. C'est vraiment venu du ministère des services à l'enfance et je

crois qu'il s'agit d'une volonté politique pour faciliter les finances des organismes », mentionne Mireille Péloquin, directrice de la FPFA.

Pour la SPEFSA, organisme bénéficiaire, l'entente se veut clairement avantageuse. « Lorsque nous sommes devenus un centre d'appui parental [dans le Réseau], cela nous a donné un budget supplémentaire pour continuer notre mission. Il n'y a que du positif », conclut Mme Carole Bédard, directrice de l'organisme.

Quelques années plus tôt, il faut dire que la situation financière de la SPEFSA connaissait une passe difficile. La signature d'une entente avec la FPFA a permis d'empocher environ 100 000 \$ chaque année, en plus du budget existant. Toutefois, la Société de la petite enfance doit opérer avec 279 100 \$ de moins que son homologue à Edmonton, l'Institut Guy-Lacombe de la famille (IGLF).

### DEUX POIDS, DEUX MESURES

Pour l'IGLF, la réalité est tout autre. « Cette entente signée avec la FPFA dans le cadre du Réseau n'a rien changé à l'offre des programmes et des services déjà offerts aux parents... Toute une gamme de services avant la création du Réseau était déjà mise en place », mentionne la directrice de l'organisme Cynthia Ivoula.

Car bien que l'Institut fasse partie actuellement de cette entente, la direction actuelle de l'organisme ne faisait pas partie à l'époque du cadre des négociations. Il se trouve qu'en 2015, la directrice n'était autre que Mireille Péloquin elle-même, qui oeuvrait déjà au même moment à titre de directrice de la FPFA. Dans les faits, elle signa donc cet accord avec... elle-même.

Questionnée à ce sujet, à savoir s'il s'agit ici d'un conflit d'intérêts, Mireille Péloquin répond : « Je n'ai pas vu où j'ai désavantagé l'Institut en signant cet accord ». Du reste, cette dernière s'est retirée de ses fonctions de directrice générale de l'Institut après la signature de l'entente.

Depuis l'officialisation de l'accord, les deux organismes doivent se référer seulement à la FPFA, devenu seul et unique intermédiaire entre le gouvernement provincial et les organismes. Cela établit donc un rapport de hiérarchie qui n'existait pas auparavant. Est-ce qu'un

« SI ON DEVAIT TOUJOURS BASER CE QUE L'ON FAIT DANS LA FRANCOPHONIE SUR LE NOMBRE DE PARTICIPANTS, ON N'IRAIT PAS LOIN »

- MIREILLE PÉLOQUIN, DIRECTRICE DE LA FPFA

organisme communautaire devenant bailleur de fonds peut fonctionner pour tout le monde ?

### DES COÛTS JUSTIFIÉS ?

En 2016-2017, la FPFA a reçu plus de 1 200 000 \$ de subventions gouvernementales, comparé à 388 000 \$ deux ans plus tôt. Comment expliquer cette hausse ?

Un montant d'environ 500 000 \$ est destiné à l'IGLF et à la SPEFSA. La somme excédentaire servirait donc à gérer l'ensemble des activités organisées par la FPFA. Quelles sont-elles ?

Parmi elles, on peut compter la gestion du Réseau des garderies francophones, qui selon les propos de Mme Péloquin, s'auto-finance. Il y a aussi les 22 activités de formation des Conseils d'école, les 73 trousseaux Bienvenue Bébé, ainsi qu'un colloque annuel regroupant environ 80 participants.

Est-ce que cela justifie les 700 000 \$ restants de l'enveloppe budgétaire de la FPFA ? Questionnée à ce sujet, Mme Péloquin s'est contentée de mentionner que « si on devait toujours baser ce que l'on fait dans la francophonie sur le nombre de participants, on n'irait pas loin ».

En outre, la masse salariale de la FPFA est passée d'un peu moins de 300 000 \$ en 2016 à près de 500 000 \$ en 2017. Pour justifier cette augmentation, Mireille Péloquin explique : « On ne partage plus d'employés ».

### UN CHANGEMENT DE MANDAT QUI NE FAIT PAS LE BONHEUR DE TOUS

Un accord a été signé entre la FPFA et le Secrétariat francophone afin de bonifier la l'enveloppe budgétaire allouée aux centres d'appui parental. Suite à cette entente, la SPEFSA et l'IGLF ont eu à couvrir une plus grande zone géographique.

Ce changement de territoire place l'organisme en porte-à-faux car jusque-là il se restreignait à la région d'Edmonton et de ses environs. Une résolution du conseil d'administration de

« NULLE PART DANS NOS STATUTS ET RÈGLEMENTS, IL N'ÉTAIT MENTIONNÉ QUE NOUS DEVIONS OFFRIR DES SERVICES EN RÉGION. »

- CYNTHIA IVOULA, DIRECTRICE DE L'IGLF

l'Institut, datant de 2013, l'atteste d'ailleurs : « Il serait bénéfique que l'organisme livre, gère et développe sa programmation de Centre d'appui parental, uniquement à l'intérieur de la Région 6 (Edmonton et ses environs), et ce, afin d'assurer la qualité des services offerts ».

Questionnée à cet effet, la FPFA indique ne pas être à l'origine de ce changement de mandat. « De mon côté, il ne s'agissait que d'une recommandation », se défend Mireille Péloquin.

La situation est confuse pour l'IGLF. « Nulle part dans nos statuts et règlements, il n'était mentionné que nous devions offrir des services en région. Cela apporte son lot de défis, car lorsque nos employés sont en déplacement, le Centre se retrouve en sous effectif pour le fonctionnement nécessaire à Edmonton », conclut Cynthia Ivoula, directrice de l'IGLF.

Ainsi, puisque les fonds ont déjà été débloqués pour offrir plus de services dans le nord et le sud de la province, l'IGLF et la SPEFSA doivent se conformer aux exigences de leur nouveau bailleur de fonds, la FPFA. Certains se demandent si la situation est viable. Cette configuration singulière constituerait-elle un modèle d'avenir ?

PAR CHARLES-OLIVIER DUMONT EN COLLABORATION AVEC HÉLÈNE LEQUITTE ET LUCAS PILLERI